



INNOVATION 2010 ACTA QUALITE

Bonnes Pratiques du Développement Durable dans le BTP [®] Acta Qualité BPDDBT



Objectif contribution de l'entreprise sur les 3 piliers du développement durable par la RSE selon l'ISO 26000 avec, si l'entreprise le souhaite, un engagement d'audit tierce partie certifiée COFRAC

Contexte : Ce parcours s'adresse aux **Entreprises TPE ou PME du bâtiment et des Travaux Public** qui souhaitent développer une **organisation globale pour la maîtrise des risques et atteindre des résultats tangibles dans leur acte de bâtir pour répondre durablement aux exigences de ses marchés.**

Objectifs :

- Connaître la **réglementation sécurité et environnement applicable à ses activités** pour évaluer et réduire l'impact environnemental de ses chantiers, l'impact des dysfonctionnements en matière de sécurité, améliorer la satisfaction des clients et des parties intéressées.
- **Réduire le delta entre**

la réglementation, les règles métiers et les pratiques avec des actions terrains, des tableaux de bord et des indicateurs de suivi.

- **Découvrir et/ou s'engager dans une démarche ISO 26000** afin de contribuer aux concepts du Développement Durable.

Le but principal visé est l'accroissement de la performance économique des entreprises par la gestion et la maîtrise de l'impact des coûts de production.

Bénéfices du parcours :

- En fonction de l'**objectif** et des **participants** il deviendra un **levier d'échange interne et externe** et pour des **résultats consensuels en respect et harmonie avec les parties intéressées**
- Les **axes d'acquisition de compétences** sont la **prévention des risques au sens large, la protection de l'environnement et la responsabilité sociétale** des entreprises sur le **plan organisationnel et opérationnel** entreprise (éco-pratiques et pratiques éthiques) sur le **plan de la communication sociétale : Mémoire technique, analyse impact chantiers)**
- Les thèmes sont **extraits de l'ISO 26000 appliqués spécifiquement aux métiers du BTP pour une bonne intégration systémique**
- La contribution de l'entreprise en matière de **RSE est évaluée et encouragée par une reconnaissance officielle par organisme certificateur tierce partie.**
- **Résultats tangibles, opérants individuels et en groupement d'entreprise**
- **Opérations spécifiques en environnement.**